



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 20 DEC. 2019

Service : Eau et Biodiversité
Affaire suivie par : Johan ADAM/Madeleine NIEUWENHOVE

**PROJETS D'ARRETES REGLEMENTANT LA PECHE EN EAU DOUCE DANS LE
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

Les arrêtés suivants fixent, réglementent et rappellent les conditions relatives à l'exercice de la pêche en eau douce dans les eaux définies à l'article L. 431-3 du titre III « Pêche en eaux douces et gestion des ressources piscicoles du code de l'environnement » :

- arrêté réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2020 ;
- arrêté relatif aux périodes d'ouverture de la pêche de la truite de mer et du saumon dans le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2020.

En application de la loi 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté sera consultable sur le site internet de la préfecture du 20 DEC. 2019 au 12 JAN. 2020.

Les observations éventuelles du public pourront être transmises par courriel à l'adresse indiquée : ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr

Elles pourront également être adressées par voie postale :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service eau et biodiversité
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES CEDEX

Pour la Préfète et par délégation,
le Directeur départemental des Territoires et de la Mer,
et par subdélégation,
la Cheffe du Service Eau et Biodiversité,


Catherine DISERBEAU